



PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

École
Ste-Marie
Médiatrice
2016-2017

À notre école

Notre école s'inspire de valeurs, telles que le respect, le bien-être et le sentiment d'appartenance provenant du projet éducatif, afin de diminuer l'intimidation et la violence.

L'intimidation et la violence de tout genre sont inacceptables et ne seront jamais tolérées dans notre école, dans les autobus scolaires, sur les réseaux sociaux, par texto ou tout autre moyen électronique.

Tous les élèves qui sont témoins d'actes de violence et/ou d'intimidation pouvant mettre en cause la sécurité de quiconque ont le devoir de les rapporter à un adulte responsable. Les témoins qui dénoncent un événement doivent savoir que ceux-ci seront traités rapidement, efficacement et en toute confidentialité.

Nos résultats

Cette année, notre priorité est d'utiliser le système de comptabilisation afin de prévenir et d'intervenir plus rapidement et plus spécifiquement auprès des jeunes de notre école. Nous avons misé sur l'ensemble de ces données pour être en mesure de réduire de 5 % la violence et/ou l'intimidation dans notre école. Nous avons effectué une comparaison entre l'étape 1 de l'année 2015-2016 et celle de l'année 2016-2017 et nous avons remarqué une diminution de 9% du nombre de violence.

Nous avons organisé en collaboration avec des partenaires externes des ateliers d'habiletés sociales, ainsi que des ateliers sur la violence et l'intimidation. Des ateliers individualisés et en petit groupe seront instaurés afin de travailler le contrôle et l'impulsivité des jeunes ayant été ciblé par notre système de comptabilisation.

Nous sommes convaincus que ces nouvelles mesures nous permettront d'améliorer l'analyse de notre situation et ainsi trouver des solutions pour combattre la violence dans notre école.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse des étapes 1, on constate que le nombre de manifestations de violence et d'intimidation a diminué depuis la dernière année et l'intervention est perçue comme efficace. La violence physique, verbale (moqueries, dénigrement) et le langage inapproprié et l'impolitesse demeurent les formes de violence les plus présentes.

CONFLIT:

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Définitions

VIOLENCE:

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION:

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le Cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse ou de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

Divers ateliers et activités sont offerts aux jeunes de l'école afin de les sensibiliser et les outiller face à la violence et l'intimidation. Les jeunes sont en mesure de mieux reconnaître les manifestations de violence et ainsi être capables de les dénoncer. Des moyens sont mis en place dans l'école et sur la cour de récréation afin que les jeunes puissent développer leur capacité à résoudre leur conflit et à s'y responsabiliser. Créer un lien de confiance entre intervenants et élèves pourrait assurer un plus grand nombre de dénonciations et ainsi augmenter le pourcentage de réussite dans notre école.

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN GESTE INAPPROPRIÉ

Au moment où un acte est constaté :

Une évaluation de l'évènement est réalisée dans un délai rapide. Par la suite, la victime, l'auteur des gestes et les témoins, si nécessaire, sont rencontrés afin de mettre en place les mesures de protection, d'appliquer la conséquence et le geste de réparation. Les parents sont informés, au besoin, afin de les impliquer dans la recherche d'une solution.

Mesures de soutien et d'encadrement :

Une assistance soutenue est offerte à la victime (écoute, réconfort, suivi) et au témoin dénonciateur. Une entrevue avec la psychologue de l'école ou une référence aux services complémentaires sont offertes au besoin. Pour l'auteur de l'évènement, une période de réflexion et de discussions est mise en place à la suite de l'application du système d'encadrement. Nous proposons également aux parents le soutien des différents partenaires externes.

Sanctions possibles :

L'auteur de violence et/ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller de la réprimande à la suspension. Celles-ci seront déterminées après l'analyse de la situation, et ce, en tenant compte du jeune, de la gravité ou le caractère répétitif des gestes.

Suivi :

Après quelques jours, nous rencontrons la victime afin d'évaluer son bien-être, son sentiment de sécurité et aussi nous assurer qu'il n'y a pas eu répétition des gestes par l'auteur. Nous assurons aussi un suivi rigoureux auprès de l'auteur afin de savoir qu'il a bien compris les attentes de notre école et de voir s'il s'est responsabilisé face à son comportement. Au besoin, nous dirigerons les élèves concernés vers les différents services disponibles à l'école et dans la communauté.

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

Toute personne victime d'intimidation ou de gestes de violence où ses parents peuvent dénoncer la situation auprès d'un membre du personnel de l'école. Plusieurs fois dans l'année, les élèves ont également la possibilité de dénoncer une situation par le biais d'activités animées et organisées. La personne qui reçoit la dénonciation transmettra la situation à l'éducatrice de l'école qui documente la plainte, investigue, fait les interventions et pose les actions nécessaires. Elle l'acheminera par la suite à la direction.

Vous pouvez obtenir de l'assistance auprès de la personne désignée par la commission scolaire:

Rejoignez monsieur Samuel Trépanier Brown par courriel à l'adresse suivante:

samuel.t.brown@csjonquiere.qc.ca

Pour signaler une situation dans le transport scolaire:

Rejoignez Marie-Josée Côté, la direction de l'école Ste-Marie-Médiatrice au 418-547-2189 poste 5825

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apportons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.